

# Ministère de la Culture et de la Communication

Préfecture de la région Franche-Comté

Direction Régionale  
des Affaires Culturelles

Service Musique et Danse  
T. 03.81.65.72.38

## DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNÉE CIVILE 2012

### Annexe technique

## AIDE AUX COLLECTIFS, COMPAGNIES ET ENSEMBLES DE MUSIQUE PROFESSIONNELS PORTEURS DE CRÉATION ET D'INNOVATION MUSICALE

*Aide au projet de création ou d'innovation musicale*

\*\*\*\*\*

**NOM DU COLLECTIF, DE LA COMPAGNIE OU DE L'ENSEMBLE:**

.....

**NOM DU (DES) DIRECTEUR(S) ARTISTIQUE(S) :**

.....

**TITRE (PROVISOIRE) DU PROJET :**

.....

*Si vous le jugez nécessaire, il vous est possible de joindre à ce dossier des documents complémentaires (programmes, enregistrements...)*

Ce dossier est à retourner **dûment rempli**  
**impérativement avant le 31 OCTOBRE 2011**

à l'attention de Monsieur Lazare PAUPERT,  
Directeur Régional des Affaires Culturelles,  
DRAC Franche-Comté

7, rue Charles Nodier 25043 Besançon cedex

***Pour recevoir cette annexe technique par mail, merci de vous adresser au***  
***Service Musique et Danse - Tél. : 03.81.65 .72 .38***

## **RAPPEL DU DISPOSITIF**

Dans le cadre de sa politique en faveur de la création musicale, le Ministère de la Culture et de la Communication a mis en place en 2002 une nouvelle procédure d'aide aux collectifs, compagnies et ensembles de musique professionnels porteurs de création et d'innovation musicale.

Ce nouveau dispositif traduit la volonté du ministère de définir une démarche homogène et équitable au plan national, dans ses critères comme dans ses modes d'application. Il s'agit de favoriser l'aide aux projets et le soutien aux artistes et aux équipes professionnels qui accompagnent le développement de la création et de l'innovation en musique.

En application de la circulaire du 28 novembre 2002, cette procédure, qui a vocation à s'étendre progressivement à l'ensemble du territoire, concerne depuis 2004 quatre nouvelles régions, dont la Franche-Comté.

Elle vise principalement les collectifs, compagnies et ensembles musicaux professionnels, porteurs de projets de création et d'innovation musicale, qui développent une démarche de :

- recherche de nouveaux répertoires,
- recherche dans l'approche et l'interprétation des répertoires,
- rencontres entre genres musicaux nécessitant une mise en œuvre particulière,
- recherche de nouvelles formes de concerts et de relations avec les publics,
- croisement entre disciplines artistiques et notamment productions scéniques (lyrique, théâtre musical).

### **Trois types d'aide peuvent être sollicités :**

#### ➤ **une aide au projet de création ou d'innovation musicale**

Sont prioritaires les projets qui embrassent tout le processus allant de la recherche et de l'écriture à la représentation publique, en passant par la phase de production proprement dite et par un accompagnement du projet en termes d'action culturelle.

#### ➤ **une aide à la structuration**

Il s'agit d'une aide s'appliquant à l'ensemble de l'activité d'un collectif, d'une compagnie ou d'un ensemble de musique professionnels, et non pas à une seule production ou à un seul projet, afin de favoriser l'accompagnement et la qualification des ensembles en devenir. Elle peut représenter une étape de reconnaissance dans la perspective d'un conventionnement ultérieur.

#### ➤ **un conventionnement**

L'Etat peut décider d'établir une convention pluriannuelle avec les ensembles, compagnies et collectifs dont le rayonnement national, la régularité professionnelle et les capacités de recherche, d'innovation, de création et de diffusion sont soulignés par les commissions régionales d'experts.

Ces aides sont accordées dans le cadre d'une procédure déconcentrée, après avis consultatif d'une **commission régionale d'experts** nommés pour trois ans par arrêté du Préfet de Région, sur proposition du Directeur Régional des Affaires Culturelles, et choisis parmi les professionnels du secteur, dans un souci de prise en compte de la diversité du champ géographique et du champ artistique.

En complément, dans le souci de couvrir l'ensemble du champ de la création et de l'innovation musicale en région, **des projets de résidences de compositeurs portés par d'autres structures** (conservatoires, écoles de musiques, orchestres, universités...) peuvent également être soumis aux commissions régionales. Dès lors, c'est à la structure portant le projet que l'aide pourra être accordée.



## ORGANIGRAMME DU COLLECTIF, DE LA COMPAGNIE OU DE L'ENSEMBLE

### PERSONNEL ARTISTIQUE :

**Nom du (des) responsables(s) artistique(s) :**

Joindre obligatoirement un CV précisant le statut professionnel (CDI, intermittent...).

**Nom des musiciens habituels du collectif, de la compagnie ou de l'ensemble :**

Joindre obligatoirement un CV précisant le statut professionnel (CDI, intermittent...).  
Préciser l'(les) instrument(s) joué(s)

**Nom des musiciens invités ou participant occasionnellement aux projets du collectif, de la compagnie ou de l'ensemble en 2011 :**

Préciser l'(les) instrument(s) joué(s)

### PERSONNEL ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE :

Indiquez les personnes composant la cellule administrative et technique du collectif, de la compagnie ou de l'ensemble :

nom	fonction	statut (1)	date d'embauche

(1) permanent à durée déterminée ou indéterminée, intermittent, emploi-jeune...

**NOM DE LA COMPAGNIE, DU COLLECTIF OU DE L'ENSEMBLE:**

**VILLE :**

**Département :**

**PROJET DE CRÉATION OU  
D'INNOVATION MUSICALE 2012**

<b>TITRE (PROVISOIRE) DU PROJET</b>	
<b>RESPONSABLE(S) ARTISTIQUE(S) DU PROJET (1)</b>	
<b>NOM DU COMPOSITEUR (1)</b>	
<b>INTERPRÈTES DU PROJET (1)</b>	<b>Musiciens (préciser si certains sont amateurs) :</b>     <b>Autres artistes (danseurs, plasticiens, comédiens...) :</b>
<b>DURÉE PRÉVISIONNELLE DU SPECTACLE</b>	
<b>DATE PRÉVUE POUR LA CRÉATION</b>	
<b>LIEU PRÉVU POUR LA CRÉATION</b>	

(1) Joindre le(s) CV correspondant(s) précisant le statut professionnel (CDI, intermittent...).







<b>PERSPECTIVES DE DIFFUSION DU PROJET EN 2012</b>
--

**NOMBRE DE REPRÉSENTATIONS NÉGOCIÉES :**

- En France :
- A l'étranger :

**NOMBRE DE REPRÉSENTATIONS EN PROJET :**

- En France :
- A l'étranger :

**DÉTAIL DES REPRÉSENTATIONS NÉGOCIÉES**

Dates	Ville / Pays	Structure d'accueil	Modalités de diffusion (1)	Nombre de représentations

(1) : préciser s'il s'agit de coproduction, coréalisation, représentations à la recette, vente de concerts, etc.

**DÉTAIL DES REPRÉSENTATIONS EN PROJET**

Dates	Ville / Pays	Structure d'accueil	Modalités de diffusion (1)	Nombre de représentations

(1) : préciser s'il s'agit de coproduction, coréalisation, représentations à la recette, vente de concerts, etc.

# BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET 2012

**Titre provisoire :** .....

Budget établi le .....

## CHARGES

	TTC en euros
<b>SALAIRES ET CHARGES</b>	
♦ <b>Artistes interprètes</b>	
☞ (précisez le nom)	
→ .....	
→ .....	
→ .....	
→ .....	
→ .....	
♦ <b>Personnel artistique</b>	
☞ (précisez nom et fonction : metteur en scène, chorégraphe...)	
→ .....	
→ .....	
→ .....	
→ .....	
→ .....	
♦ <b>Personnel technique</b>	
☞ (précisez nom et fonction : régisseur général, régisseur lumière...)	
→ .....	
→ .....	
→ .....	
→ .....	
→ .....	
♦ <b>Personnel administratif</b>	
☞ (précisez nom et fonction)	
→ .....	
→ .....	
♦ <b>Charges sociales</b>	
☞	
☞ S/TOTAL 1	
 <b>ACHATS</b>	
Précisez le poste de dépense (décors, costumes, accessoires, petit matériel de régie, locations, consommables...)	
→ .....	
→ .....	
→ .....	
→ .....	
→ .....	
→ .....	
☞ S/TOTAL 2	

**AUTRES CHARGES**

Précisez le poste de dépense (taxes et impôts, charges financières...)

→ .....  
→ .....

€ S/TOTAL 3

TTC en Euros

**SERVICES EXTÉRIEURS**

Précisez le poste de dépense (assurances, voyages, affranchissements, locations...)

→ .....  
.....

→ .....  
→ .....  
→ .....  
→ .....  
→ .....

€ S/TOTAL 4


**TOTAL**

**CHARGES**

€

--

Défraiement / Transports

--

PRODUITS

**RECETTES PROPRES.....TOTAL** ☞

- ↳ % DU BUDGET TOTAL**
- Apports en coproductions (préciser la structure).....
  - .....
  - Apports en coréalizations (préciser la structure).....
  - .....
  - Ventes de concerts (préciser le lieu).....
  - .....
  - Billetterie.....
  - Autres (préciser).....


**COLLECTIVITÉS TERRITORIALES..... TOTAL** ☞

- ↳ % DU BUDGET TOTAL**
- Ville(s) (précisez).....
  - Conseil général du Bas-Rhin.....
  - Conseil général du Haut-Rhin.....
  - Conseil régional.....


**ÉTAT..... TOTAL** ☞

- ↳ % DU BUDGET TOTAL**
- D.M.D.T.S.....
  - D.R.A.C.....
  - Autres (précisez).....


**MÉCÉNAT ..... TOTAL** ☞

**↳ % DU BUDGET TOTAL**


**AUTRES (précisez) ..... TOTAL** ☞

**↳ % DU BUDGET TOTAL**


**TOTAL PRODUITS.....** ☞

--

**RAPPEL DES AIDES ANTÉRIEURES DRAC, s'il y a lieu :**

Années	Type d'aide (1)	Montant
2006		
2005		
2004		
2003		

(1) aide au projet (AP), aide à la résidence (AR), aide à la structuration (AS), conventionnement (C)

FAIT à ....., le.....  
Signature (précisez votre nom et votre fonction).